

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

OBJET

**Subventions exceptionnelles
aux associations**

Date de la convocation : 02 /06 /23

Nombre de votes pour : 23

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, M. VAUCHELLE Patrick et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.

M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre

Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Secrétaire : Mme BOUCHART Carine

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits à l'article 65748 du budget primitif de l'année 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

Mme COURSEAUX ne prend pas part au vote pour l'ASMM

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Gym Volontaire : 500 €
- ASMM : 310 €

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20230609-15JUN23_01-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

